

# ACTION URGENTE

## L'ÉGYPTE VEUT EXPULSER DES RÉFUGIÉS

**Les autorités égyptiennes se préparent à expulser 13 Syriens vers la Turquie et 28 Palestiniens venus de Syrie vers la bande de Gaza. Ces personnes, dont au moins 13 mineurs et 10 femmes, avaient cherché refuge en Égypte après avoir fui le conflit armé en Syrie. En vertu du droit international, l'Égypte a la responsabilité de protéger les individus qui fuient ce conflit.**

Le 9 août 2013, la marine égyptienne a arrêté 13 Syriens et 28 Palestiniens près du port d'El Dekhela, à Alexandrie, et les ont accusés d'avoir « tenté de quitter l'Égypte illégalement ». Un procureur a ordonné leur libération mais les forces de sécurité les maintiennent en détention au poste de police d'El Dekhela pour des raisons de « sécurité nationale ». Après que les services de l'immigration ont attribué un statut à ces personnes, le gouvernement a ordonné l'expulsion des Syriens et des Palestiniens, qui s'étaient enfuis en Syrie, respectivement vers la Turquie et la bande de Gaza.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) au Caire a confirmé qu'au moins huit des Syriens étaient enregistrés comme réfugiés. Les Palestiniens quant à eux possèdent des documents ou des numéros de dossier indiquant qu'ils sont enregistrés auprès du bureau syrien de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Tout individu fuyant le conflit en Syrie, qu'il soit Syrien ou Palestinien vivant dans ce pays, doit être considéré comme ayant besoin d'une protection internationale. La responsabilité de cette protection revient au pays où se trouvent ces individus, en l'occurrence l'Égypte. Notamment, ce pays a ratifié la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur les réfugiés, qui considère tout individu fuyant des conflits armés internes comme un réfugié.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à ne pas expulser 41 Palestiniens et Syriens respectivement vers la bande de Gaza et la Turquie ;
- appelez-les à permettre à ces personnes d'avoir accès au HCR et, pour les Palestiniens, à la mission diplomatique palestinienne en Égypte, s'ils le souhaitent ;
- priez-les instamment de respecter leur obligation internationale de fournir une protection internationale aux personnes fuyant de graves atteintes aux droits humains ou des conflits armés, comme le prévoient la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 SEPTEMBRE 2013 À :**

Ministre de l'Intérieur  
 Mohamed Ibrahim Youssef Ahmed  
 Ministry of the Interior  
 25 El Sheikh Rihan Street  
 Bab al-Louk, Cairo, Égypte  
 Fax : +202 279 455 29  
 Courriel : [moi@idsc.gov.eg](mailto:moi@idsc.gov.eg)  
 Formule d'appel : *Dear Minister, /*  
 Monsieur le Ministre,

Procureur général  
 Hesham Mohamed Zaki Barakat  
 Office of the Public Prosecutor  
 Supreme Court House  
 1 "26 July" Road, Cairo, Égypte  
 Fax : +202 2 577 4716  
 Formule d'appel : *Dear Counsellor, /*  
 Monsieur le Procureur général,

**Copies à :**  
Adjointe au ministre des Affaires étrangères, chargée des droits humains  
 Mahy Hassan Abdel Latif  
 Human Rights and International  
 Humanitarian and Social Affairs  
 Ministry of Foreign Affairs  
 Corniche al-Nil, Cairo, Égypte  
 Fax : +202 2 574 9713

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## L'ÉGYPTE VEUT EXPULSER DES RÉFUGIÉS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Un journaliste a confié à Amnesty International que les hommes du groupe étaient incarcérés dans une cellule du poste de police d'El Dekhela avec d'autres détenus soupçonnés d'avoir commis des crimes. Les femmes et les enfants se trouvent quant à eux dans un autre endroit du poste de police. Tous étaient menottés jusqu'à ce que leurs avocats réussissent à convaincre les policiers de les détacher. Au moins deux enfants souffrent de problèmes de santé, le premier présentant des troubles cardiaques, le second ayant une inflammation de l'intestin.

Selon le HCR, 107 112 réfugiés originaires de Syrie sont enregistrés ou attendent de l'être en Égypte. Depuis que l'armée a renversé Mohamed Morsi le 3 juillet dernier, des conditions d'entrée bien plus strictes sont imposées aux Syriens entrant dans le pays, les obligeant ainsi à obtenir un visa avant leur voyage. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les autorités ont interpellé au moins 160 Syriens et en ont expulsé au moins 48. Le 26 juillet, le HCR a exprimé ses craintes quant à la situation des réfugiés syriens en Égypte, signalant des arrestations arbitraires dans un « climat anti-syrien grandissant ».

Près de la moitié des quelque 500 000 réfugiés palestiniens vivant en Syrie ont été déplacés par le conflit et les atteintes aux droits humains qui en découlent. Plus de 1 400 ont été tués – en grande majorité des civils – selon les militants sur place. Au vu de la situation humanitaire difficile causée par le blocus permanent de Gaza et l'absence de système d'accueil des réfugiés, les Palestiniens venus de Syrie ne devraient en aucun cas être obligés d'aller à Gaza.

Personnes concernées : 28 Palestiniens et 13 Syriens

Hommes et femmes

AU 218/13, MDE 12/044/2013, 13 août 2013

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

